

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmis au représentant de l'Etat

le 13 février 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11 et 12 février 2013

2013 DEVE 13 Demandes d'autorisations administratives pour l'aménagement d'un jardin au 77 rue Pixérécourt (20^{ème}).

M^{me} Fabienne GIBOUDEAUX, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 29 janvier 2013, par lequel Monsieur le Maire de Paris soumet à son approbation l'autorisation de déposer des demandes d'autorisations administratives ;

Vu l'avis du conseil du 20^{ème} arrondissement en date du 31 janvier 2013 ;

Sur le rapport présenté par Madame Fabienne GIBOUDEAUX, au nom de la 4^{ème} Commission ;

Délibère :

Article unique : Le Maire de Paris est autorisé à déposer la déclaration préalable de travaux et toutes demandes d'autorisations administratives nécessaires à la réalisation des travaux d'aménagement d'un jardin au 77 rue Pixérécourt à Paris 20^{ème}.